



OCP-INCUBATEUR



Réduisez vos impôts en investissant dans des entreprises de croissance

Afin de bénéficier d'une réduction d'impôt, les souscripteurs doivent conserver leurs titres pour une durée minimale de cinq années pleines. L'attention du public est attirée sur les risques liés à OCP INCUBATEUR, notamment le risque de perte en capital, le risque lié à l'incubation de projets innovants, le risque d'illiquidité ainsi que le risque fiscal. L'ensemble des facteurs de risques liés à l'Opération figurent à la section 4 « Facteurs de risques » du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les sociétés OCP INCUBATEUR sont des sociétés anonymes faisant offre au public. Un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2011 sous le numéro 11-123 est mis à la disposition du public sur le site Internet de l'AMF – www.amf-france.org – ou sur le site Internet de la Société: www.ocpincubateur.com.

www.ocpincubateur.com

Principaux facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur les risques liés à l'Opération figurant à la section 4 du Prospectus visé par l'AMF, notamment :

les risques liés à l'investissement en capital qui ne présente aucune garantie de rendement pour les investisseurs ;

le profil de risque des Projets qui appartiennent à la catégorie du capital démarrage ;

le risque d'illiquidité dans la mesure où les Sociétés **OCP INCUBATEUR** n'ont prévu aucun mécanisme particulier de sortie pour les investisseurs. Il existe donc un risque pour les investisseurs d'être dans l'impossibilité, temporaire ou permanente, de céder les titres dont ils disposent ;

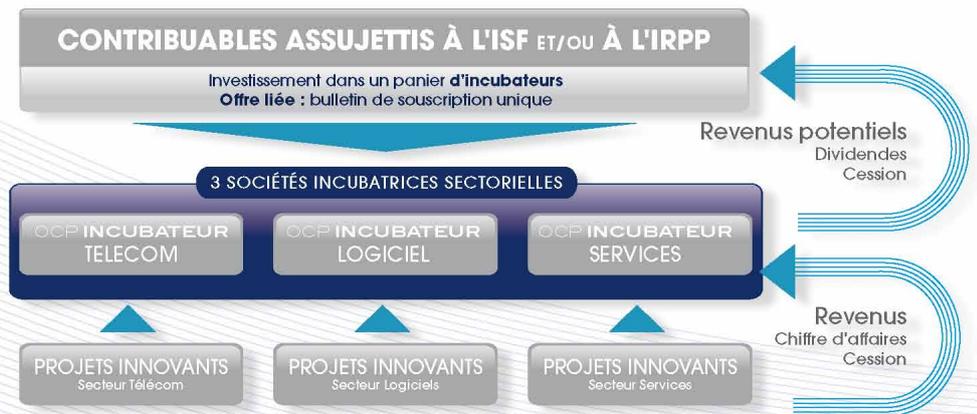
le risque de remise en cause de l'avantage fiscal.

(1) Un rendement élevé correspond à la contrepartie d'un risque élevé.

Un dispositif nouveau basé sur 3 sociétés incubatrices

OCP INCUBATEUR accompagne des Projets innovants à fort potentiel dans le cadre de leur croissance. Afin de maximiser les perspectives de rendement(1), **OCP INCUBATEUR** développe une approche qui combine financement, d'une part, et accompagnement opérationnel à travers la mise à disposition de moyens matériels et humains d'autre part.

OBJECTIF : favoriser l'émergence et le développement de leaders dans les domaines de l'innovation de manière à maximiser le retour sur investissement pour les Sociétés et leurs actionnaires.(1)



Avertissement : La société est dissoute dans 10 ans, la part du boni de liquidation éventuel sera limitée à 25% maximum pour les souscripteurs.

De nombreux avantages au service de la performance

- ☞ Diversification du risque d'investissement grâce à la multiplication des Projets et des secteurs ciblés.
- ☞ Meilleur suivi des Projets et financement progressif en fonction des résultats.
- ☞ Expertise de **Partech**, société de gestion parmi les plus reconnues en Europe.

LE MARCHÉ DES INCUBATEURS PRIVÉS

Depuis une quinzaine d'années, les incubateurs privés se sont imposés comme un mode de financement de l'innovation particulièrement efficace.

1996

IDEALAB® – LOS ANGELES

Le pionnier

80 sociétés développées

30 sociétés vendues

8 sociétés cotées au NASDAQ

2005

YCOMBINATOR® – SILICON VALLEY

Le spécialiste de la start-up

250 sociétés développées

18 sociétés vendues

Acquéreurs : Google, Ebay...

2007

ROCKET INTERNET® - BERLIN

L'usine à projets

20 sociétés développées dont

Groupon, Zalando, eDarling...

4 sociétés revendues

50% de réduction ISF 22% de réduction IRPP

- Avantage fiscal maximal, pas de droit d'entrée, pas de droit de sortie, pas de frais de dossier
- Réduction d'ISF limitée à 45.000 € et réduction d'IRPP limitée à 19.800 €

Attention: les réductions d'impôts sont conditionnées à une période de détention des titres de 5 ans.

Exemples



- 1/ Le montant de votre ISF au 15 juin 2011 est de 15.000 €
- 2/ Vous effectuez un investissement de 30.000 € dans **OCP INCUBATEUR**
- 3/ Vous ne payez pas d'ISF au titre de l'année 2011



- 1/ Vous effectuez un investissement de 40.000 € dans **OCP INCUBATEUR**
- 2/ Vous affectez 30.000 € à l'ISF et bénéficiez d'une réduction ISF de 15.000 €
- 3/ Vous affectez 10.000 € à l'IRPP et bénéficiez d'une réduction IRPP de 2.200 €

OCP·INNOVATION

ISF·INNOVATION

CAPISF

Depuis 2009, plus de 2000 contribuables ont fait confiance aux équipes d'OCP INCUBATEUR afin de réduire leur imposition.

Comité stratégique



Les Sociétés **OCP INCUBATEUR** bénéficient de l'expertise de **Partech International Partners**, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Présentes depuis plus de 25 ans sur le marché européen, les équipes de **Partech** sont reconnues comme faisant partie des plus expérimentées tant en France qu'à l'échelle européenne.

Grâce à sa notoriété, **Partech** bénéficie de l'un des deal flow les plus riches du capital-risque français dans les domaines des nouvelles technologies, du développement durable et de l'internet.

Partech compte parmi ses investisseurs les grands acteurs institutionnels et, pour la seconde année consécutive, elle met son savoir-faire au service d'investisseurs privés au travers des Sociétés **OCP INCUBATEUR**.

En 2010, **Partech** s'est illustrée par trois reventes majeures portant sur les sociétés suivantes :

Dailymotion



brands friends

OCP INCUBATEUR

STATUT JURIDIQUE	Sociétés anonymes de droit français
MONTANT DE L'OFFRE AU PUBLIC (1)	7.500.000 €
AVANTAGE FISCAL (2)	Réduction d'ISF de 50% du montant investi Réduction d'IRPP de 22% du montant investi
DROIT D'ENTRÉE / FRAIS DE DOSSIER	Aucun
INVESTISSEMENT MINIMUM	1.800 €
CLÔTURE DES SOUSCRIPTIONS	12 juin 2011
ENTITÉ DE PLACEMENT	Global Equities - 23 rue Balzac, 75008 Paris

FRAIS CUMULÉS

FRAIS DE MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION

CONSEILS JURIDIQUES ET FINANCIERS	20.000 €
COMMISSAIRES AUX COMPTES	10.000 €
FORMALITÉS	7.500 €
COMMUNICATION	50.000 €
HONORAIRES DE PLACEMENT	Maximum 5% du montant des souscriptions

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES DIRIGEANTS ET DU COMITÉ

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	75.000 € (1% du montant de l'Opération)
RÉMUNÉRATION DU COMITÉ	37.500 € (0,5% du montant de l'Opération)

INVESTISSEMENT CUMULÉ DANS LES PROJETS

RESSOURCES MUTUALISÉES AU SERVICE DES PROJETS

CHARGES DE PERSONNEL ANNUELLES	190.000 € (2,5% du montant de l'Opération)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS	120.000 € (1,6% du montant de l'Opération)

FINANCEMENT DES PROJETS

DOTATION TOTALE	5.625.000 € (75% du montant de l'Opération)
-----------------	---------------------------------------------

Au-delà du mécanisme préférentiel accordé aux souscripteurs sur les premiers dividendes éventuels, les souscripteurs percevront un maximum de 25% des éventuels dividendes complémentaires et boni de liquidation des Sociétés.



Retrouvez-nous sur
www.ocpincubateur.com



Demande d'information
01.83.64.31.00

(1) Les souscriptions sont reçues dans l'ordre d'arrivée, selon la règle « Premier arrivé, Premier Servi ».

(2) Afin de bénéficier des réductions d'impôts, les souscripteurs doivent conserver leurs titres pour une durée minimale de cinq années pleines.